

Fédération Départementale des Chasseurs du Nord



Subventions Saison 2018/ 2019

Attention, désormais, le montant global de la subvention sera plafonné à hauteur de 60% du prix de votre adhésion CMS (inclus les articles faisant l'objet de rétrocession de la part de la FDC).

Adhérent N° :

Nom :

Prénom :

Société/Chasse privée : Superficie (2018/2019) : ha

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

**Vous devez obligatoirement joindre un RIB pour le règlement de votre subvention par virement.
Plus aucun règlement ne sera effectué par chèque.**

REGULATION DES PREDATEURS SUR VOTRE TERRITOIRE

Votre territoire est-il piégé ? OUI / NON

Si Oui, identité des piégeurs :

Nom :Prénom :adresse..... N° agrément :

Nom :Prénom :adresse..... N° agrément :

Nom :Prénom :adresse..... N° agrément :

Bilan des prises de piégeage pour la saison 2018/2019 (du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019) – **Hors déterrage**

	RENARD	RENARDEAU	FOUINE	CORNEILLE	CORBEAU FREUX	PIE BAVARDE
Piégeur.....						
Piégeur.....						
Piégeur.....						
Réservé contrôle						

Attention : Toute fraude ou fausse déclaration entrainera la suppression de subventions

Les prises d'un piégeur qui n'a pas retourné son bilan annuel de capture avant le 30/09 ne seront pas subventionnées

Avez-vous construit une grande cage à corvidés en 2018/2019 oui - non

Régulation par tir des corvidés : oui - non Résultat : **Hors tirs des agents**

Organisation d'une journée de régulation du renard les 23 ou 24 février 2019 : oui – non

Résultat :

Réservé Fédération
.....
.....
.....
.....
Total 1 :
.....

AMENAGEMENT ET GIBIER

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DU GIBIER NATUREL

Culture à gibier (en place toute l’année) : Céréale / luzerne / mélange faunistique :

Ilots de Maïs (200 m² minimum- en place jusqu’au 15/03)

Cultures CIPAN autres que moutarde

Maintien des pieds de haies larges de 1m minimum

Pour obtenir une subvention liée à l’aménagement du territoire vous devez obligatoirement renseigner la feuille jointe.

Agrainage du petit gibier : oui – non

Entretien des clôtures électriques dans les massifs forestiers oui – non

Entretien et maintien en eau toute l’année d’une mare de hutte : oui - non

Comptage de printemps **et transmission** des résultats à la FDC : oui - non

Lapin de garenne : (communes classées gibier) Création de garennes artificielles en 2018 :

Réservé Fédération

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Total 2 :

.....

RENFORCEMENT POPULATION

Perdrix grises en lâchers d’été avant le 31/08

Sans chasse : Nombre d’oiseaux lâchés (Fournir la ou les factures acquittées) :

Avec chasse : Nombre d’oiseaux lâchés (Fournir la ou les factures acquittées) :

Faisans communs

Lâcher de reproducteurs : Nombre d’oiseaux lâchés (Fournir la ou les factures acquittées) :

Lâcher d’été avant le 31/08 : Nombre d’oiseaux lâchés (Fournir la ou les factures acquittées) :

Rappel : date de facturation comprise entre le 01/07/2018 et le 30/06/2019

Réservé Fédération

.....

.....

.....

.....

Total 3:

.....

ACTIONS DE COMMUNICATION

L'accueil d'un nouveau chasseur du Nord : Oui – Non

- Qui a passé son permis dans le département 59
- Numéro de permis :
- Plafonné à un maximum de deux candidats par an sur trois ans et un maximum de deux jeunes chasseurs sur les trois ans.

Réservé Fédération

.....

Total 4:

.....

CADRE RESERVE A LA FEDERATION

Subvention fidélité

Total 5:

Fidélité d'adhésion au contrat multiservices :

.....

Total général:

.....